



COMPTE-RENDU du Conseil d'Administration du 28 Octobre 2016

Début de séance à : 18h00

Secrétaire de séance : Mme. LAGUIERCE

Nombre de présents : 15

Procurations : 1

Mot d'accueil par M. DAURIAC qui reprend la genèse de l'organisation de cette réunion avec un délai abrégé suite au défaut de quorum lors de la réunion organisée à Fleury d'Aude.

Il excuse ensuite le Président, toujours convalescent.

1. Adoption du Compte-Rendu de la dernière séance

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Informations diverses sur le travail effectué depuis la dernière réunion du CA : préparation de la présente réunion, réunion avec les conseillers départementaux, Comité Technique.

2. Délibération

1. Subvention à l'amicale du personnel

Les 2 200.00 € ont été budgétés. La délibération est présentée pour joindre à l'écriture comptable.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Indemnité de gestion au receveur municipal

L'indemnité s'élève à 880.36 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Ouverture d'une ligne de trésorerie

Envisagée afin de palier à d'éventuels décalages de trésorerie avec les avances du Conseil Départemental.

Montant	Durée en mois	Intérêts	Marge
300 000.00 €	12	<i>Montant utilisé x nbr de jours réels d'utilisation du mois/360 x index majoré d'une marge. La date de départ est le jour de virement des</i>	+ 1.40 %

		<i>fonds. La date de remboursement est la date de crédit du virement bancaire. Les intérêts sont calculés mensuellement et payables annuellement.</i>	
--	--	---	--

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Affectation du résultat SAD 2015

L'affectation basée sur un recouvrement du déficit par la réserve de compensation a été acceptée par la tutelle. Le déficit de 13 553.09 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Affectation du résultat SSIAD 2014

L'affectation a été votée avec le BE du mois dernier. Le Trésor Public nous a demandé d'officialiser l'affectation du résultat par une délibération.

Nomenclature	Dénomination	Sommes
11511	Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation	24 096.78 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Virement de crédits CIAS

Les tenants et aboutissants de ces virements ont été expliqués dans les documents de convocation.

Chapitre	Article	
65 Autres charges de gestion courante	652 Déficit des budgets annexes à caractère adm.	-15 050.00 €
66 Charges financières	668 Autres charges fin. (frais chèques impayés)	+50.00 €
67 Charges exceptionnelles	673 Titres annulés sur exercices antérieurs	+15 000.00 €
Solde mouvements		0.00 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. BP SSIAD 2017

Le budget prévisionnel est présenté par M. Ménager, Vice-président délégué aux finances. Le budget a été basé sur une activité à 100%.

Dépenses de fonctionnement	
Groupe I	10 000.00 €
Groupe II	399 952.77 €
Groupe III	30 990.71 €
Total	440 943.48 €
Recettes de fonctionnement	
002 Excédent antérieur reporté	8 339.33 €

017 Produit de la tarification	432 604.15 €
Total	440 943.48 €

Dépenses d'investissement	
21 immobilisations corporelles	4 707.64 €
Total	4 707.64 €
Recettes d'investissement	
28 amortissements immobilisations	4 707.64 €
Total	4 707.64 €

La délibération est adoptée à l'unanimité

8. BP SAD 2017

Le budget prévisionnel est présenté par M. Ménager, Vice-président délégué aux finances. L'activité est basée sur 130 000 heures. Le tarif de 20.38 € est atténué par une reprise sur excédents antérieurs afin de ne pas trop impacter les bénéficiaires.

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	
Groupe I	98 750,00 €
Groupe II	2 540 433,29 €
Groupe III	130 619,67 €
Total	2 769 802,96 €
Recettes de fonctionnement	
7311 Produits de tarification	2 587 000,00 €
6419 Remboursement sur rémunération du personnel	90 000,00 €
7488 Autres	8 537,00 €
7588 Autres produits divers de gestion courante	21 463,00 €
777 Quote-part des subv. D'investissement virées au résultat de l'exercice.	62 802,96 €
002 Reprise de résultat	- €
Total	2 769 802,96 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	
1687 Autres dettes	850 000,00 €
21 immobilisations corporelles	21 736,57 €
139 Subv. D'investissement inscrite au compte de résultat.	205,10 €
Total	871 941,67 €

Recettes d'investissement	
13188 Autres subventions	3 326,00 €
1687 Autres dettes	850 000,00 €
28 amortissements immobilisations	3 615,67 €
002 Reprise de résultat	15 000,00 €
Total	871 941,67 €

La délibération est adoptée à l'unanimité

9. Mise en place du RIFSEEP

Aux termes de la loi les collectivités doivent substituer le RIFSEEP à toute autre forme de régime indemnitaire en vigueur jusqu'à présent à partir du 1^{er} janvier 2017.

Le RIFSEEP s'applique aux agents titulaires, stagiaires, et contractuels de droit public exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné.

Le RIFSEEP est applicable aux cadres d'emplois suivants :

- attachés territoriaux ;
- rédacteurs territoriaux ;
- adjoints administratifs territoriaux ;
- agents sociaux territoriaux ;
- agents de maîtrise
- adjoints techniques territoriaux.
- infirmiers de classe supérieure
- auxiliaires de Soins territoriaux

Les montants des indemnités seront revalorisés automatiquement suivant l'évolution du point d'indice de la fonction publique toutes les fois où le montant des primes et indemnités instituées est lié à ce point ou en cas de changement dans les conditions fixées par les textes réglementaires applicables pour les primes et indemnités établies par référence à des taux forfaitaires non indexés sur la valeur du point de la fonction publique.

Les montants individuels pourront être modulés par arrêté de l'autorité territoriale dans les limites et conditions fixées par les textes applicables à la fonction publique d'Etat ou selon les critères fixés, pour chaque prime, par l'assemblée délibérante.

Les agents admis à exercer leurs fonctions à temps partiel, les agents occupant un emploi à temps non complet ainsi que les agents quittant ou étant recrutés dans la collectivité en cours d'année sont admis au bénéfice des primes et indemnités instituées au prorata de leur temps de service.

Les critères de modulation sont les suivants :

- Maladie ordinaire : Un abattement 30% de l'IFSE à partir du 4ème jour d'arrêt, 50% à partir du 10ème jour d'arrêt, 100% au-delà du 15ème jour d'arrêt.
- Maintien de la prime pour les accidents de travail.
- Longue maladie, Maladie grave : La prime est réinjectée automatiquement dès décision du Comité Médical avec effet rétroactif.
- 0% pour les disponibilités de toutes sortes
- Maternité, paternité et adoption : La prime est automatiquement maintenue
- Régime disciplinaire : -30% dès l'avertissement à partir du mois de paye où la sanction a été prise et ce pour une année.

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté individuel.

La délibération est adoptée à l'unanimité

10. Fermeture de postes au tableau des effectifs

Des mouvements de personnel ayant quitté la collectivité doivent entraîner des fermetures de postes au tableau des effectifs de la manière suivante :

- 1 poste d'Agent de Maîtrise, filière technique pour 1 ETP pour un départ à la retraite
- 1 Poste d'Assistante de Vie, filière Sociale pour 0.86 ETP pour une démission
- 4 Postes d'Aide à Domicile en CDI, filière sociale pour 2.16 ETP pour 4 départs à la retraite.

Ces modifications entraînent une diminution de 4.02 ETP du tableau des effectifs.

La délibération est adoptée à l'unanimité

3. Informations diverses

- Rencontre avec les conseillers départementaux : Elle concernait principalement l'avance de Trésorerie consentie par le Conseil Départemental en début d'exercice.
- Le CIAS est éligible à une exonération de charges sur le remplacement d'agents titulaires en congés de grave ou de longue maladie. 4 contrats ont été signés en ce sens et représenteraient sur un an 15 000.00 € d'économie de charges.
- Kangoo : le devis de l'UGAP a été signé.
- Nouveau site internet du SIVOM a été lancé.
- Compte-rendu des deux soirées d'animation « théâtre en matinée » à Coursan et Montredon. Plus 100 personnes à chaque manifestation. Souhait de recommencer de la part des bénéficiaires.
- La prochaine séance est prévue le 16 Novembre 2016 à Montredon des Corbières.

La séance est levée à 18h15

Secrétaire de séance
Mme Laguierce